



# Rejoindre Gîtes de France Conditions tarifaires 2024



## UN ABONNEMENT D'UN AN

Votre abonnement est une cotisation à l'association de votre département qui couvre :

- La labellisation de votre hébergement
- La mise en ligne de votre annonce sur [www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com) et les sites partenaires
- Le kit du labellisé : panneau de façade, documents d'accueil client, traduction des descriptifs, modération des avis clients, facturier
- L'accompagnement au quotidien pour toutes les questions relatives à votre activité
- Un outil de gestion de vos réservations
- Des partenariats locaux et nationaux



Rejoignez le pionnier du tourisme chez et par l'habitant !

pour plus d'informations, contactez Nadine Thomas

[n.thomas@yonne.chambagri.fr](mailto:n.thomas@yonne.chambagri.fr) - 03 86 46 01 39

14 bis rue Guynemer - 89000 Auxerre

# LE CHOIX DE VOTRE COMMERCIALISATION



Tarifs pour une maison d'hôtes

Planning partagé

**FORMULE  
SÉRÉNITÉ**

Exclusivité  
Gîtes de France

**FORMULE  
LIBERTÉ**

Partagé et synchronisé  
avec toutes les plus grandes  
plateformes

Commission Classique

8 %

8 %

Commission Apporteur d'Affaire  
(vous fournissez le contact du client, nous gérons la réservation)

5 %

×

**1ère année 220€**

puis

**10€ / mois**

ou 100€ / an

puis

**19€ / mois**

ou 200€ / an



Tourisme responsable  
made in France